

SÉCHERESSE DEPUIS LE 1ER AOÛT 2022

Pour les :
EAUX SOUTERRAINES
EAUX POTABLES

Protégeons nos ressources d'eau en agissant !



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sauf premier remplissage après travaux.



Ne pas laver sa voiture chez soi. Réduire le lavage de sa voiture en station.



Ne pas irriguer les champs par aspersion de **11h à 18h** (sauf légume de plein champ, maraîchage, soja semence et maïs semence).



Ne pas arroser les massifs fleuris, les pelouses, les jardins, potagers et terrains sportifs aux heures les plus chaude (**11h à 18h**).



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privé, publique).



Ne pas arroser les terrains de golf de **11h à 18h**.



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, telle que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site **Propluvia**